



16ème législature

Question N° : 12356	De Mme Lise Magnier (Horizons et apparentés - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Situation des vacataires des universités	Analyse > Situation des vacataires des universités.
Question publiée au JO le : 24/10/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Lise Magnier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des vacataires des universités. Le statut initial des vacataires était de faire intervenir des professionnels extérieurs dans l'université. Il a cependant été détourné afin de faire assurer le travail d'enseignement normalement dévolu à des maîtres de conférence ou à des contractuels à des dizaines de milliers de chercheurs précaires. La rémunération des enseignants vacataires est très en dessous du Smic horaire, en comptant les heures de préparation de cours et de corrections. Les enseignants vacataires des universités assurent 25 % des heures de cours mais ne représentent que 0,6 % des dépenses de l'enseignement supérieur. Mme la députée demande à Mme la ministre quels moyens elle compte mettre en œuvre pour une meilleure rémunération et une meilleure reconnaissance du travail des enseignants vacataires à l'université. Elle souhaite savoir s'ils seront concernés par la conférence sociale sur les « bas-salaires » annoncée par Président de la République.